Blanc & Neveux

Société de Commissaires aux Comptes

inscrite sur la liste nationale
des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la CRCC Dauphiné-Savoie.

ASSOCIATION ESPACE-HANDICAP

Association à But Non Lucratif

Siège social : 6, rue Léon Bourgeois

74100 VILLE LA GRAND

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

1, avenue des Buchillons - 74100 Annemasse
Tél. 04 50 74 56 50 - Fax 04 50 04 70 06 - E-mail : audit@blancneveux.com

SARL au capital de 179 400 euros - RCS Thonon-les-Bains 420 322 729

Blanc & Neveux

ASSOCIATION ESPACE HANDICAP
74100 VILLE LA GRAND

BILAN AU 31.12.2021

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2021

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'" **ASSOCIATION ESPACE HANDICAP** " relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-avant, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Conséquences de l'événement Covid-19 » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des Entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Annemasse, le 7 juin 2022
Le Commissaire aux comptes
BLANC & NEVEUX
Frédéric BLANC

Blanc & Neveux

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2021	Net au 31/12/2020
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	835	835		273
Immobilisations corporelles	127 603	92 180	35 423	45 129
Immobilisations financières	33 676		33 676	33 243
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**162 115**	**93 016**	**69 099**	**78 645**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	126		126	
Autres	2 505		2 505	20 701
Valeurs mobilières de placement	327		327	327
Disponibilités (autres que caisse)	242 018		242 018	208 541
Caisse	551		551	367
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**245 526**		**245 526**	**229 936**
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	918		918	1 018
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	**918**		**918**	**1 018**
TOTAL GENERAL	**408 559**	**93 016**	**315 543**	**309 599**

Legs nets à réaliser :
acceptés par les organes statutairements compétents
autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre :

BLANC & NEVEUX
1 Avenue des Buchillons
74100 ANNEMASSE
Société de Commissaires aux Comptes

Bilan passif

	au 31/12/2021	au 31/12/2020
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres	233 746	233 328
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	7 736	42 227
Résultat de l'exercice		-41 808
Report à nouveau	241 483	233 746
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE		
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise	13 861	18 741
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	255 343	252 487
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	34 359	33 279
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	7 282	7 167
Fournisseurs et comptes rattachés	16 639	16 666
Autres		
TOTAL DETTES	-10 438	-9 445
Produits constatés d'avance	1 920	
TOTAL GENERAL	315 543	309 599
(1) Dont à plus d'un an (a)	25 841	
Dont à moins d'un an (a)		
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

BLANC & NEVEUX
1 Avenue des Buchillons
74100 ANNEMASSE
Société de Commissaires aux Comptes

Compte de résultat

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois
Production vendue	1 770,85	1 951,48
Subventions d'exploitation	169 704,00	166 936,00
Reprises et Transferts de charge	470,00	
Autres produits	28 661,60	22 844,40
Produits d'exploitation	**200 606,45**	**191 731,88**
Autres achats non stockés et charges externes	59 887,92	54 082,29
Impôts et taxes	838,64	822,29
Salaires et Traitements	97 737,19	72 680,20
Charges sociales	27 919,70	22 402,79
Amortissements et provisions	11 074,31	6 743,19
Autres charges	-1,17	7,94
Charges d'exploitation	**197 456,59**	**156 738,70**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**3 149,86**	**34 993,18**
Produits financiers	902,27	829,95
Charges financières	26,00	
Résultat financier	**876,27**	**829,95**
RESULTAT COURANT	**4 026,13**	**35 823,13**
Produits exceptionnels	4 880,24	13 003,54
Résultat exceptionnel	**4 880,24**	**13 003,54**
Impôts sur les bénéfices	90,00	64,00
Report des ressources non utilisées	5 920,00	3 214,00
Engagements à réaliser	7 000,00	9 750,00
EXCEDENT OU DEFICIT	**7 736,37**	**42 226,67**
Contribution volontaires en nature		
Prestations en nature	14 496,00	10 949,00
Total des produits	**14 496,00**	**10 949,00**
Personnel bénévole	14 496,00	10 949,00
Total des charges	**14 496,00**	**10 949,00**

BLANC & NEVEUX
1 Avenue des Buchillons
74100 ANNEMASSE
Société de Commissaires aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ASSOCIATION ESPACE HANDICAP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 315 543 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 7 736 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/05/2022 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur .

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Disponibilités : les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale
Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 3 à 5 ans
* Matériel informatique : 3 à 5 ans
* Mobilier : 5 à 10 ans

BLANC & NEVEUX
1 Avenue des Buchillons
74100 ANNEMASSE
Société de Commissaires aux Comptes

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

BLANC & NEVEUX
1 Avenue des Buchillons
74100 ANNEMASSE
Société de Commissaires aux Comptes

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

LES HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DE L'EXERCICE SONT DE 2 340e LIES AU CONTROLE LEGAL.

232 RECUS FISCAUX POUR DON ETABLIS EN 2021 POUR UNE VALEUR DE 15 426e

VALEUR BENEVOLAT 14 496e.

LES TROIS PLUS HAUT DIRIGEANTS SONT:

MADAME MEYNET Maryline, PRESIDENTE (BENEVOLE)
MONSIEUR ROTTOLI PhilippeE, VICE-PRESIDENTE (BENEVOLE)
MONSIEUR PASCUAL EMILE, VICE PRESIDENT (BENEVOLE)

BLANC & NEVEUX
1 Avenue des Buchillons
74100 ANNEMASSE
Société de Commissaires aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 602		767	835
Immobilisations incorporelles	**1 602**		**767**	**835**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 341			9 341
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	86 701			86 701
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	30 466	1 095		31 561
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**126 508**	**1 095**		**127 603**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	33 243	433		33 676
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	**33 243**	**433**		**33 676**
ACTIF IMMOBILISE	161 353	1 528	767	162 115

BLANC & NEVEUX
1 Avenue des Buchillons
74100 ANNEMASSE
Société de Commissaires aux Comptes

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 095	433	1 528
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**1 095**	**433**	**1 528**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	767			767
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	**767**			**767**

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 329	273	767	835
Immobilisations incorporelles	**1 329**	**273**	**767**	**835**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 341			9 341
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	42 534	9 920		52 454
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	29 503	88		30 385
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**81 379**	**10 801**		**92 180**
ACTIF IMMOBILISE	**82 708**	**11 074**	**767**	**93 016**

BLANC & NEVEUX
1 Avenue des Buchillons
74100 ANNEMASSE
Société de Commissaires aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 549 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	126	126	
Autres	2 505	2 505	
Charges constatées d'avance	918	918	
Total	**3 549**	**3 549**	

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

BLANC & NEVEUX
1 Avenue des Buchillons
74100 ANNEMASSE
Société de Commissaires aux Comptes

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves		42 227		42 227	
Report à Nouveau	-41 808		41 808		
Excédent ou déficit de l'exercice	42 227	-42 227	7 736		7 736
Situation nette	**418**		**49 545**	**42 227**	**7 736**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	18 741			4 880	13 861
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	19 159		49 545	47 107	21 597

Dettes

BLANC & NEVEUX
1 Avenue des Buchillons
74100 ANNEMASSE
Société de Commissaires aux Comptes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 25 841 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 282	7 282		
Dettes fiscales et sociales	16 639	16 639		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	1 920	1 920		
Total	**25 841**	**25 841**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	3 600
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	7 421
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	3 024
CHARGES SOCIALES - CHARGES À PAYER	717
Total	**14 763**

BLANC & NEVEUX
1 Avenue des Buchillons
74100 ANNEMASSE
Société de Commissaires aux Comptes

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	918		
Total	918		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	1 920		
Total	1 920		

BLANC & NEVEUX
1 Avenue des Buchillons
74100 ANNEMASSE
Société de Commissaires aux Comptes

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Suivi des subventions affectées

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
Total					

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Subventions d'investissement virées au résultat		4 880
TOTAL		4 880

BLANC & NEVEUX
1 Avenue des Buchillons
74100 ANNEMASSE
Cabinet de Commissaires aux Comptes

Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature	14 496	10 949
Dons en nature		
Total	**14 496**	**10 949**
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	14 496	10 949
Total	**14 496**	**10 949**

Donations

Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
fds dedies bus 2021		26 386	5 920		20 466
fond dedies 2021 projet à		6 893		7 000	13 893
Sous total		**33 279**	**5 920**	**7 000**	**34 359**
Sous total					
TOTAL		**33 279**	**5 920**	**7 000**	**34 359**

BLANC & NEVEUX
1 Avenue des Buchillons
74100 ANNEMASSE
Société de Commissaires aux Comptes

Blanc & Neveux

ASSOCIATION ESPACE HANDICAP
74100 VILLE LA GRAND

BILAN AU 31.12.2021

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune nouvelle convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

A Annemasse, le 7 juin 2022
Le Commissaire aux comptes
BLANC & NEVEUX
Frédéric BLANC